

2025EFSPACC726



---

Etablissement Français du Sang Paca Corse

## FOURNITURE DE CONSOMMABLES DE SOINS ET PETITS MATERIELS DE PRELEVEMENT

### APPEL D'OFFRES OUVERT

(Article L.2124-2 du code de la commande publique  
Articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique)

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LimITE DE RECEPTION DES OFFRES :

30/09/2025 A 12 :00 :00

(Heure de Paris)

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 6 mois

### IMPORTANT

Le dépôt dématérialisé des candidatures et des offres est imposé. Toutefois, la signature électronique des documents n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre.

Les offres qui ne respectent pas la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas analysées.

---

Référence de la consultation / TBA : PACC726

## SOMMAIRE

<b>1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1. Identification du Pouvoir Adjudicateur	3
1.2. Objet de la consultation et description succincte	3
1.3. Lieux d'exécution/de livraison	3
1.4. Allotissement	3
1.5. Procédure de passation du marché public	4
1.6. Forme du marché public	4
2.1. Durée du marché public et délais d'exécution	5
2.2. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	5
2.3. Présentation des candidatures et des offres	5
2.4. Modalités d'analyse des candidatures et des offres	8
<b>3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION</b>	<b>17</b>
3.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises	17
3.2. Renseignements complémentaires	17
3.3. Développement durable	17
3.4. Echantillons	18
<b>4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES</b>	<b>19</b>
4.1. Modalités essentielles de financement et de paiement	19
4.2. Conditions de remise des plis dématérialisés	19
4.3. Confidentialité du candidat	22
4.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)	22

## 1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION

### 1.1. Identification du Pouvoir Adjudicateur

La présente Consultation est passée par : l'Etablissement Français du Sang PACA Corse– 149 bd Baille 13005 MARSEILLE.

Il constitue un marché dans le cadre duquel l'Etablissement PACA Corse émet seul des bons de commande.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur est le Directeur de l'Etablissement Français du Sang PACA Corse.

### 1.2. Objet de la consultation et description succincte

La présente consultation a pour objet l'acquisition par l'Établissement de Transfusion Sanguine PACA-Corse de consommables de soins et petits matériels de prélèvement.

### 1.3. Lieux d'exécution/de livraison

Les livraisons se feront uniquement au stock régional de Marseille-Arenc :

Zone Logistique SOGARIS, Entrepôt B, accès n° 44/46 - 14, Rue d'Anthoine,  
13002 Marseille

Contact : Mr NESSILI

Livraisons du lundi au vendredi de 7h30 à 12h

(Voir précisions sur CCAP).

### 1.4. Allotissement

La présente consultation est allotie en 12 lots, chaque lot donnant lieu à un marché public, conformément aux dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 à R.2113-3 du Code de la commande publique.

- ❖ **Lot 1** : Fil double hameçon pour sutures chirurgicales
- ❖ **Lot 2** : Trépan cornéen
- ❖ **Lot 3** : Set ophtalmologique
- ❖ **Lot 4** : Bistouri
- ❖ **Lot 5** : Pinces
- ❖ **Lot 6** : Crayon dermographe
- ❖ **Lot 7** : Garrot
- ❖ **Lot 8** : Ciseaux
- ❖ **Lot 9** : Draps

- ❖ **Lot 10** : Champ de soin
- ❖ **Lot 11** : Insufflateur SPUR
- ❖ **Lot 12** : Tensiomètres

Un estimatif des quantités annuelles par lot est joint en Annexe 1 du CCTP.

Il convient de noter que les quantités avancées correspondent à un historique de consommation et ne constituent en aucun cas un engagement de commande de l'EFS.

Le descriptif technique des fournitures attendues pour chacun des lots est détaillé dans l'annexe 1 du CCTP.

Les opérateurs économiques peuvent présenter des offres pour un ou plusieurs lots ou tous les lots.

### 1.5. Procédure de passation du marché public

La consultation est engagée sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L.2124-2 ainsi qu'aux articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-4 du code de la commande publique.

### 1.6. Forme du marché public

Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Cet accord-cadre est mono-attributaire.

- Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 48 mois sans minimum mais avec maximum conformément à l'article R2162-4-2° du CCP.

Désignation des lots			Montant estimés sur 24 mois en € HT	Montant estimés sur 48 mois en € HT	Montants maxi sur 48 mois en € HT
LOT 1	FIL DOUBLE HAMECON HAMECON	FIL DOUBLE HAMECON POUR SUTURES CHIRURGICALES	18 500 €	37 000 €	105 000 €
LOT 2	TREPAN CORNEEN	TREPAN CORNEEN DIAMETRE 18MM ST	12 500€	25 000 €	75 000 €
LOT 3	SET OPHTALMOLOGIQUE	SET OPHTALMOLOGIQUE USAGE UNIQUE ST	66 000 €	132 000 €	400 000 €
LOT 4	BISTOURI	BISTOURI STERILE N°23	500 €	1 000 €	3 500 €
LOT 5	PINCES	PINCE PLASTIQUE ANATOMIQUE ST	200 €	400 €	1 000 €
		PINCE KOCHER DROITE INOX S/GRIFFE	1 000 €	2 000 €	7 000 €

LOT 6	CRAYON DERMOGRAPHE	CRAYON DERMOGRAPHE BLEU	300 €	600 €	2 500 €
LOT 7	GARROT	GARROT	300 €	600 €	2 500 €
LOT 8	CISEAUX	CISEAUX MAYO INOX DROITS	600 €	1 200 €	5 000 €
		CISEAU A DISSEQUER COURBES POINTUS	2 800 €	5 600 €	17 000 €
		CISEAUX DROITS POINTUS STERILES	600 €	1 200 €	5 000 €
LOT 9	DRAPS	DRAPS USAGE UNIQUE	4 600 €	9 200 €	27 000 €
		DRAPS EXAMEN	4 600 €	9 200 €	27 000 €
LOT 10	CHAMPS DE SOIN	CHAMP OPERATOIRE ST	1 500 €	3 000 €	12 000 €
LOT 11	INSUFFLATEUR SPUR	INSUFFLATEUR AMBU MONOPATIENT SPUR II UU	600 €	1 200 €	4 000 €
LOT 12	TENSIOMETRES	TENSIOMETRE BRAS	4 000 €	8 000 €	23 000 €
		TENSIOMETRE DE POIGNET	3 000 €	6 000 €	17 000 €
GLOBAL			121 600€	243 200€	733 000 €

Le Titulaire est engagé à concurrence des valeurs maximales.

### 1.7. Durée du marché public et délais d'exécution

Le marché public prend effet à compter du 28/03/2026 ou à sa date de notification si elle est postérieure à celle-ci, pour une durée de 24 mois, pour tous les lots sauf les lots 1 et 2 où la date de notification sera ultérieure à compter du 08/07/2026 jusqu'au 27/03/2028.

A l'issue de la première période, le marché public est reconductible 1 fois pour une période de 24 mois, selon les dispositions du CCAP/CCTP.

### 1.8. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

#### 1.8.1. Variantes

Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique : La proposition de variantes n'est pas autorisée. L'offre des soumissionnaires doit respecter le CCAP et le CCTP dans son intégralité.

#### 1.8.2. Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

### 1.9. Présentation des candidatures et des offres

Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être rédigées en français, ou traduites en langue française si elles émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le candidat devra fournir les pièces détaillées ci-après dans 2 dossiers distincts, l'un portant sur la candidature, l'autre sur l'offre.

Dans l'hypothèse où le candidat soumissionne sur plusieurs lots, ce dernier présente un seul exemplaire des pièces de la candidature et scinde, lot par lot, les pièces de l'offre.

### 1.9.1. Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

### 1.9.2. Modalité de remise des candidatures

Pour présenter ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, le candidat est invité à fournir ces renseignements au travers du formulaire type DC2. Ce dernier est dûment rempli par le candidat. Il est complété par un ou des documents relatifs aux moyens et références du candidat ainsi qu'un ou des documents relatifs aux attestations et certification de la capacité professionnelle.

Par attestations et certification de la capacité professionnelle, il faut comprendre, soit des certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels) soit des certificats de qualité (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédures, Norme de la série NF-EN-ISO 9001, 9002, 9003 ou équivalent).

Les formulaires DC1 et DC2 demandés ci-après sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut, en lieu et place des documents DC1 et DC2, présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), obligatoirement rédigé en français. Ce formulaire est à renseigner via l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer>

*Dites le nous une fois !* : Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat doit simplement indiquer le numéro d'affaire pour lequel il a soumissionné, le lot, le cas échéant, ainsi que les pièces administratives concernées.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, ce dernier doit fournir le DC4 <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Il doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ci-après.

Enfin, le soumissionnaire peut également fournir, dès sa candidature, l'ensemble des pièces demandées à l'article 1.12 du présent Règlement de la Consultation. Ceci permettra à l'EFS d'accélérer la phase d'attribution du futur marché public.

### 1.9.3. Pièces de la candidature et de l'offre

Chaque candidat qu'il soumissionne seul ou en étant membre d'un groupement, doit produire les pièces suivantes :

Le pli de chaque opérateur se compose de deux dossiers distincts.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

#### **Pour la candidature :**

- 1- **Le formulaire type DC1**, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement.
- 2- **Le formulaire DC2**, dûment rempli qui présentera :
  - **Concernant la capacité économique et financière** : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.
  - **Concernant la Capacité technique et professionnelle** : une présentation d'une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra **fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement**.

#### **3- Attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes"**

#### **Pour l'offre :**

- 1- **L'Acte d'engagement** pré-rempli et si possible signé électroniquement ;
- 2- **Le RIB/IBAN** du compte sur lequel seront effectués les paiements et qui figurera à l'Acte d'Engagement
- 3- **L'Annexe financière** à l'acte d'engagement BPU (sous format électronique : Excel) ;
- 4- **La Proposition technique comprenant :**
  - Fiches techniques,
  - Annexe 1 du CCTP complétée (dernière colonne)

- Description des types de conditionnements (emballage primaire et secondaire...)
  - Démarche environnementale et développement durable mise en place (Produits ayant une performance environnementale, politique sur les consommables d'emballage et l'empreinte carbone dans le transport des matières premières et des produits finis)
  - Autorisations et agréments requis ;
  - Annexe 2 du CCTP Cadre de réponse complété ;
  - Catalogue
- 5- Les **Echantillons** seront obligatoirement fournis pour tous les lots (se reporter à l'Annexe 1 CCTP pour le détail et les quantités souhaitées) conformément à l'Article 3.4 du présent RC.

## 1.10. Modalités d'analyse des candidatures et des offres

### 1.10.1. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si l'EFS constate que des pièces visées à l'article susmentionné du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par l'EFS.

Les candidats en apportent la preuve par tout moyen, notamment par des attestations de clients précédents.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

### 1.10.2. Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique.

L'incomplétude ou la modification, du fait du candidat, du bordereau de prix et de toute pièce essentielle de la consultation, la remise d'un pli selon des modalités non autorisées par le règlement de la consultation, ou la non remise d'un échantillon peuvent entraîner l'irrégularité de l'offre et donc son rejet.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut inviter les candidats à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

La régularité et l'acceptabilité des offres seront appréciées au regard des éléments de conformité mentionnés ci-dessous.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

Par ailleurs, les offres sont appréciées lot par lot, conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique.

## CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

☞ **LOT 1:** Fourniture de fil double hameçon pour chirurgie cornéenne

<b>Prix</b>	<b>50%</b>
<p><b>Analyse des prix</b> selon les prix unitaires indiqués sur le BPU : <b>50 points</b></p> <p>Les prix sont analysés sur la base du montant total € HT simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCTP).</p> <p><i>La note 50 est attribuée au candidat dont l'offre est moins disante par rapport au montant total simulé issu des prix unitaires x les quantités estimées. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule :</i></p> <p><i>Prix de la prestation de la société X : 50 x (offre moins disante) / (offre candidat notée).</i></p>	
<p><b>Valeur Technique</b></p>	
<b>1/ Analyse du Cadre de réponse et de nos exigences</b> , en fonction des fiches techniques fournies : <b>20 points</b>	<b>40%</b>
<p>Vérifications des spécificités inscrites dans le cadre de réponse (composition et conditionnement souhaité, dimensions, autres...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La note de 20 sera attribuée au candidat répondant à toutes les caractéristiques.</li> <li>- La note de 10 sera attribuée au candidat répondant partiellement aux caractéristiques</li> <li>- La note de 0 sera attribuée au candidat n'ayant pas répondu aux attentes.</li> </ul> <p><b>2/ Analyse technique des échantillons : 20 points</b></p> <p>Maniabilité lors de l'accrochage de l'hameçon sur la cornée.</p> <p>La notation s'effectuera selon la grille suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maniabilité satisfaisante : 20 points</li> <li>- Maniabilité moyenne : 10 points</li> <li>- Maniabilité insuffisante : 0 point</li> </ul>	
<p><b>Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement</b> <b>10%</b></p> <p>En lien avec le cadre de réponse et des éléments complémentaires fournis à l'appui de l'offre des candidats, le sous critère sera noté de la manière suivante : <b>10 points</b></p> <p><b>1/ Produits ayant une performance environnementale (matière première recyclée et recyclable...) 4 points</b></p> <p><b>2/ Politique sur les Consommables d'emballage</b> : utilisation d'emballages recyclables et durables, limiter le suremballage, reprise des emballages et conditionnements usagés...: <b>2 points</b></p> <p><b>3/ Empreinte carbone</b> dans le transport des matières premières et des produits finis (Quantification des émissions de Co2 : dans le transport des matières premières et dans le transport des produits finis) <b>4 points</b></p>	

☞ **LOT 2** : Fourniture de trépan cornéen

<b>Prix</b>	<b>50%</b>
<b>Analyse des prix</b> selon les prix unitaires indiqués sur le BPU : <b>50 points</b>	
Les prix sont analysés sur la base du montant total € HT simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCTP).	
<i>La note 50 est attribuée au candidat dont l'offre est moins disante par rapport au montant total simulé issu des prix unitaires x les quantités estimées. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule :</i>	
<i>Prix de la prestation de la société X : <math>50 \times (\text{offre moins disante}) / (\text{offre candidat notée})</math>.</i>	
<b>Valeur Technique</b>	<b>40%</b>
<b>1/ Analyse du Cadre de réponse et de nos exigences</b> , en fonction des fiches techniques fournies : <b>20 points</b>	
Vérifications des spécificités inscrites dans le cadre de réponse (composition et conditionnement souhaité, dimensions, autres...) :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La note de 20 sera attribuée au candidat répondant à toutes les caractéristiques.</li> <li>- La note de 10 sera attribuée au candidat répondant partiellement aux caractéristiques</li> <li>- La note de 0 sera attribuée au candidat n'ayant pas répondu aux attentes.</li> </ul>	
<b>2/ Analyse technique des échantillons : 20 points</b>	
Calibration de la cornée.	
La notation s'effectuera selon la grille suivante :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calibration facilitée : 20 points</li> <li>- Calibration moyennement aisée : 10 points</li> <li>- Calibration impossible : 0 point</li> </ul>	
<b>Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement</b>	<b>10%</b>
En lien avec le cadre de réponse et des éléments complémentaires fournis à l'appui de l'offre des candidats, le sous critère sera noté de la manière suivante : <b>10 points</b>	
<b>1/ Produits ayant une performance environnementale (matière première recyclée et recyclable...) 4 points</b>	
<b>2/ Politique sur les Consommables d'emballage</b> : utilisation d'emballages recyclables et durables, limiter le suremballage, reprise des emballages et conditionnements usagés...: <b>2 points</b>	
<b>3/ Empreinte carbone</b> dans le transport des matières premières et des produits finis (Quantification des émissions de Co2 : dans le transport des matières premières et dans le transport des produits finis) <b>4 points</b>	

☞ **LOT 3** : Fourniture de set ophtalmologique

<b>Prix</b>	<b>50%</b>
<b>Analyse des prix</b> selon les prix unitaires indiqués sur le BPU : <b>50 points</b>	
Les prix sont analysés sur la base du montant total € HT simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCTP).	
<i>La note 50 est attribuée au candidat dont l'offre est moins disante par rapport au montant total simulé issu des prix unitaires x les quantités estimées. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule :</i>	
<i>Prix de la prestation de la société X : 50 x (offre moins disante) / (offre candidat notée).</i>	
<b>Valeur Technique</b>	<b>40%</b>
<b>1/ Analyse du Cadre de réponse et de nos exigences</b> , en fonction des fiches techniques fournies : <b>20 points</b>	
Vérifications des spécificités inscrites dans le cadre de réponse (composition et conditionnement souhaité, dimensions, autres...) :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La note de 20 sera attribuée au candidat répondant à toutes les caractéristiques.</li> <li>- La note de 10 sera attribuée au candidat répondant partiellement aux caractéristiques</li> <li>- La note de 0 sera attribuée au candidat n'ayant pas répondu aux attentes.</li> </ul>	
<b>2/ Analyse technique des échantillons : 20 points</b>	
Maniabilité du porte-aiguille et son serrage.	
La notation s'effectuera selon la grille suivante :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maniabilité satisfaisante : 20 points</li> <li>- Maniabilité moyenne : 10 points</li> <li>- Maniabilité insuffisante : 0 point</li> </ul>	
<b>Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement</b>	<b>10%</b>
En lien avec le cadre de réponse et des éléments complémentaires fournis à l'appui de l'offre des candidats, le sous critère sera noté de la manière suivante : <b>10 points</b>	
<b>1/ Produits ayant une performance environnementale (matière première recyclée et recyclable...) 4 points</b>	
<b>2/ Politique sur les Consommables d'emballage</b> : utilisation d'emballages recyclables et durables, limiter le suremballage, reprise des emballages et conditionnements usagés...: <b>2 points</b>	
<b>3/ Empreinte carbone</b> dans le transport des matières premières et des produits finis (Quantification des émissions de Co2 : dans le transport des matières premières et dans le transport des produits finis) <b>4 points</b>	

### Commun aux

LOT 4 : Fourniture de bistouri,

**LOT 5** : Fourniture de pinces,

**LOT 7** : Fourniture de garrot,

**LOT 8** : Fourniture de ciseaux,

**LOT 9** : Fourniture de draps,

**LOT 10** : Fourniture de champs de soin,

**LOT 11** : Fourniture d'insufflateur SPUR

<b>Prix</b>	<b>50%</b>
<b>Analyse des prix</b> selon les prix unitaires indiqués sur le BPU : <b>50 points</b>	
Les prix sont analysés sur la base du montant total € HT simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCTP).	
<i>La note 50 est attribuée au candidat dont l'offre est moins disante par rapport au montant total simulé issu des prix unitaires x les quantités estimées. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule :</i>	
<i>Prix de la prestation de la société X : 50 x (offre moins disante) / (offre candidat notée).</i>	
<b>Valeur Technique</b>	<b>40%</b>
<b>1/ Analyse du Cadre de réponse et de nos exigences</b> , en fonction des fiches techniques fournies : <b>20 points</b>	
Vérifications des spécificités inscrites dans le cadre de réponse (composition et conditionnement souhaité, dimensions, autres...) :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- La note de 20 sera attribuée au candidat répondant à toutes les caractéristiques.</li><li>- La note de 10 sera attribuée au candidat répondant partiellement aux caractéristiques</li><li>- La note de 0 sera attribuée au candidat n'ayant pas répondu aux attentes.</li></ul>	
<b>2/ Analyse technique des échantillons : 20 points</b>	
La notation s'effectuera selon la grille suivante :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Facilité d'ouverture - satisfaisante : 5 points – non satisfaisante : 0 points</li><li>- Solidité et résistance des composants - satisfaisante : 5 points – non satisfaisante : 0 points</li><li>- Maniabilité du produit - satisfaisante : 5 points – non satisfaisante : 0 points</li><li>- Mise en place du dispositif facile sur le bras ou poignet : 5 points – positionnement compliqué : 0 points</li></ul>	
<b>Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement</b>	<b>10%</b>
En lien avec le cadre de réponse et des éléments complémentaires fournis à l'appui de l'offre des candidats, le sous critère sera noté de la manière suivante : <b>10 points</b>	
<b>1/ Produits ayant une performance environnementale (matière première recyclée et recyclable...) 4 points</b>	
<b>2/ Politique sur les Consommables d'emballage</b> : utilisation d'emballages recyclables et durables, limiter le suremballage, reprise des emballages et conditionnements usagés... : <b>2 points</b>	
<b>3/ Empreinte carbone</b> dans le transport des matières premières et des produits finis (Quantification des émissions de Co2 : dans le transport des matières premières et dans le transport des produits finis) <b>4 points</b>	

☞ **LOT 6** : Fourniture de crayon dermographe

<b>Prix</b>	<b>50%</b>
<b>Analyse des prix</b> selon les prix unitaires indiqués sur le BPU : <b>50 points</b>	
Les prix sont analysés sur la base du montant total € HT simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCTP).	
<i>La note 50 est attribuée au candidat dont l'offre est moins disante par rapport au montant total simulé issu des prix unitaires x les quantités estimées. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule :</i>	
<i>Prix de la prestation de la société X : 50 x (offre moins disante) / (offre candidat notée).</i>	
<b>Valeur Technique</b>	<b>40%</b>
<b>1/ Analyse du Cadre de réponse et de nos exigences</b> , en fonction des fiches techniques fournies : <b>20 points</b>	
Vérifications des spécificités inscrites dans le cadre de réponse (composition et conditionnement souhaité, dimensions, autres...) :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La note de 20 sera attribuée au candidat répondant à toutes les caractéristiques.</li> <li>- La note de 10 sera attribuée au candidat répondant partiellement aux caractéristiques</li> <li>- La note de 0 sera attribuée au candidat n'ayant pas répondu aux attentes.</li> </ul>	
<b>2/ Analyse technique des échantillons : 20 points</b>	
Ecriture non effaçable sur poches de sang	
La notation s'effectuera selon la grille suivante :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecriture tenace dans le temps - satisfaisante : 20 points</li> <li>- Moyennement satisfaisant : 10 points</li> <li>- Non satisfaisant : 0 point</li> </ul>	
<b>Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement</b>	<b>10%</b>
En lien avec le cadre de réponse et des éléments complémentaires fournis à l'appui de l'offre des candidats, le sous critère sera noté de la manière suivante : <b>10 points</b>	
<b>1/ Produits ayant une performance environnementale (matière première recyclée et recyclable...) 4 points</b>	
<b>2/ Politique sur les Consommables d'emballage</b> : utilisation d'emballages recyclables et durables, limiter le suremballage, reprise des emballages et conditionnements usagés...: <b>2 points</b>	
<b>3/ Empreinte carbone</b> dans le transport des matières premières et des produits finis (Quantification des émissions de Co2 : dans le transport des matières premières et dans le transport des produits finis) <b>4 points</b>	

☞ **LOT 12** : Fourniture de tensiomètres

<b>Prix</b>	<b>50%</b>
<b>Analyse des prix</b> selon les prix unitaires indiqués sur le BPU : <b>50 points</b>	
Les prix sont analysés sur la base du montant total € HT simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCTP).	
<i>La note 50 est attribuée au candidat dont l'offre est moins disante par rapport au montant total simulé issu des prix unitaires x les quantités estimées. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule :</i>	
<i>Prix de la prestation de la société X : 50 x (offre moins disante) / (offre candidat notée).</i>	
<b>Valeur Technique</b>	<b>40%</b>
<b>1/ Analyse du Cadre de réponse et de nos exigences</b> , en fonction des fiches techniques fournies : <b>20 points</b>	
Vérifications des spécificités inscrites dans le cadre de réponse (composition et conditionnement souhaité, dimensions, autres...) :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La note de 20 sera attribuée au candidat répondant à toutes les caractéristiques.</li> <li>- La note de 10 sera attribuée au candidat répondant partiellement aux caractéristiques</li> <li>- La note de 0 sera attribuée au candidat n'ayant pas répondu aux attentes.</li> </ul>	
<b>2/ Analyse technique des échantillons : 20 points</b>	
Rapidité de réponse, maniabilité, précision de réponse, mise en place du dispositif	
La notation s'effectuera selon la grille suivante :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapidité de réponse satisfaisante : 5 points – non satisfaisante : 0 points</li> <li>- Maniabilité satisfaisante : 5 points – non satisfaisante : 0 points</li> <li>- Précision de réponse satisfaisante : 5 points – non satisfaisante : 0 points</li> <li>- Mise en place du dispositif facile sur le bras ou poignet : 5 points – positionnement compliqué : 0 points</li> </ul>	
<b>Performances en matière de développement durable et de protection de l'environnement</b> <b>10%</b>	
En lien avec le cadre de réponse et des éléments complémentaires fournis à l'appui de l'offre des candidats, le sous critère sera noté de la manière suivante : <b>10 points</b>	
<b>1/ Produits ayant une performance environnementale (matière première recyclée et recyclable...) 4 points</b>	
<b>2/ Politique sur les Consommables d'emballage</b> : utilisation d'emballages recyclables et durables, limiter le suremballage, reprise des emballages et conditionnements usagés...: <b>2 points</b>	
<b>3/ Empreinte carbone</b> dans le transport des matières premières et des produits finis (Quantification des émissions de Co2 : dans le transport des matières premières et dans le transport des produits finis) <b>4 points</b>	

Documents à fournir par le soumissionnaire retenu

### 1.10.3. Attestations fiscales et sociales

Si le candidat est établi en France :

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents ou informations suivants datant de moins de 6 mois :

- a) Un numéro unique d'identification (SIREN) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations relatives à l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au répertoire des métiers via le site internet suivant : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ;
- b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents réclamés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

### 1.10.4. Les certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales

L'attributaire doit fournir les documents, datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf et du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande de l'EFS).

Pour respecter cette obligation, l'attributaire doit fournir :

1. Une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf
2. Une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
  1. en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,
  2. auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur, etc.)

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et accompagnée d'une traduction en français.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par l'EFS, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. L'EFS présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.

### 1.10.5. La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail.

L'attributaire doit également fournir une liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

## 2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION

### 2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la consultation (RC) dans lequel sont cités les critères de sélection des offres ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
  - o L'annexe 1 de l'acte d'engagement, Le bordereau des prix unitaires (annexe financière à l'acte d'engagement) (BPU) ;
  - o L'annexe 2 de l'acte d'engagement, l'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes".
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
  - o L'annexe 1 : les Spécificités physiques, techniques et quantités estimées
  - o L'annexe 2 : le Cadre de réponse
- Les formulaires DC1, DC2,

L'EFS se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats sont donc invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation afin qu'ils puissent être informés des modifications apportées au dossier de consultation.

### 2.2. Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique, au plus tard 10 jours francs avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation.

Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme.

Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 6 jours francs avant la date limite de remise des offres.

### 2.3. Développement durable

Les candidats sont informés que l'EFS est engagé dans une politique Responsable, Sociale et Environnementale. Dans ce cadre, la présente consultation comporte des critères

spécifiques de jugement des offres relatifs aux aspects environnementaux et des conditions d'exécution de Développement Durable.

## 2.4. Echantillons

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur offre, des échantillons.

Les **échantillons** seront obligatoirement fournis pour tous les lots (se reporter à l'Annexe 1 CCTP pour le détail et les quantités souhaitées.) Sans échantillon fourni, l'offre sera déclarée irrégulière et sera donc rejetée.

Ces échantillons seront adressés à :

Etablissement Français du Sang PACA-Corse

149 Boulevard Baille – 13005 Marseille

A l'attention du Service juridique et de la commande publique

**Ne pas ouvrir par le Service Courrier**

« Fourniture de consommables de soins et petits matériels de prélèvement **LOT xxx** » - **NE PAS OUVRIR- ECHANTILLONS**

Cette mention devra être lisiblement indiquée sur les différents colis.

Les candidats peuvent utiliser un emballage spécifique pour les échantillons demandés à l'appui de l'offre. Celui-ci comportera les mentions suivantes :

Chaque échantillon portera une étiquette inamovible indiquant le numéro de lot et le numéro de référence auquel il se rattache, le nom et la référence du fournisseur.

Un bordereau de livraison à l'entête du candidat reprenant les numéros de lots soumissionnés, les références de produit, la désignation des articles et les quantités sera joint dans le colis afin de permettre l'identification des échantillons.

Les échantillons fournis seront identiques en tous points aux fournitures commercialisées et livrées pendant toute la durée du marché.

Ces échantillons seront livrés gratuitement.

Les échantillons seront testés en globalité par l'EFS Paca Corse, ces évaluations composeront une note de la valeur technique.

Ces échantillons seront conservés par l'EFS afin de s'assurer de la conformité des fournitures livrées par rapport à l'offre remise par le candidat, sous réserve des modifications acceptées par l'EFS en cours d'exécution.

Les échantillons permettront d'évaluer la Fourniture selon les critères de sélection indiqués dans le présent règlement de la consultation.

S'agissant plus particulièrement de la mise en œuvre des évaluations techniques, celles-ci sont réalisées si l'EFS l'estime nécessaire, lors de phase d'analyse des offres.

Le titulaire expédie obligatoirement à minima le nombre d'échantillons indiqués dans l'annexe 1 du CCTP.

### 3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES

#### 3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros.

Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS, conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS.

#### 3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés

Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée**, à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

##### 3.2.1. Configuration des postes et pré-requis techniques

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les pré-requis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

##### 3.2.2. Signature électronique

**La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre dans le cadre de cette consultation.**

Toutefois, les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

La signature électronique doit alors être effectuée conformément aux conditions indiquées dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe 15 au code de la commande publique).

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la **PLACE**, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026106275>).

**La signature électronique doit être apposée sur chaque document demandé pris individuellement et non sur l'enveloppe ou le dossier qui les contient.**

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

### 3.2.3. Précisions relatives aux documents électroniques remis

Les fichiers des candidats devront, sous peine d'irrecevabilité, être transmis dans des formats largement disponibles (Zip; Word, Excel, PowerPoint, Access (Pack Microsoft) PDF Acrobat ...). En outre, il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format « .exe ».

Les candidats sont **invités à limiter le poids informatique des pièces transmises (150 Mo), et notamment les certificats de capacité ou le mémoire technique. Il est également fortement recommandé de :**

- **Dissocier les fiches techniques du mémoire technique ;**
- **Eviter des intitulés trop longs ;**
- **Démultiplier les dossiers et sous dossiers ;**

Les deux derniers points sont importants pour éviter tout « bug » informatique potentiel.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé aux candidats de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante :

#### • 1 Fichier avec les pièces administratives

- N° de la consultation \_CAND\_DC1
- N° de la consultation \_CAND\_DC2
- N° de la consultation \_CAND\_SITU\_JURI
- N° de la consultation \_CAND\_CAPA\_ECO\_FINAN
- N° de la consultation \_CAND\_CAPA\_TECH\_PRO
- N° de la consultation \_ATTEST\_FISC\_SOC\_ASS\_AUTRES

#### • 2 Fichier avec les pièces de l'offre (par lot)

- N° de la consultation \_OFFRE\_AE
- N° de la consultation \_OFFRE\_DPGF\_BPU
- N° de la consultation \_OFFRE\_MEMO\_TECH
- N° de la consultation \_OFFRE\_FICH\_TECH
- N° de la consultation \_OFFRE\_ATTES\_VISITE
- N° de la consultation \_OFFRE\_AUTRES

### 3.2.4. Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent consulter la rubrique **Aide** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet.

En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

### 3.2.5. Modalités de dépôt des plis

La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis en réalisant au préalable une consultation de test sur la plateforme PLACE.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Ils doivent également anticiper leur dépôt dans la mesure où la date limite de remise des offres s'apprécie à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

De ce fait, si le marché public est allotie, les lots doivent être déposés simultanément.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

### 3.2.6. Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires peuvent, dans les délais impartis, adresser à l'EFS une copie de sauvegarde des documents de leur offre.

Dans ce cas, les soumissionnaires peuvent envoyer leur copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier dans les conditions suivantes :

1) Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir par le service courrier » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

2) La copie de sauvegarde doit être adressée, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit avec remise contre récépissé à l'adresse du pouvoir adjudicateur mentionnée à l'article 1.1 du présent RC en indiquant le service concerné.

Depuis le 1er janvier 2023, les soumissionnaires ont également la possibilité d'envoyer la copie de sauvegarde par voie dématérialisée via PLACE ou tout outil répondant aux critères réglementaires des communications électroniques. L'outil utilisé doit dans tous les cas garantir l'intégrité des données ainsi que leur horodatage. L'outil doit également offrir une fonctionnalité de gestion des droits en fonction du stade d'avancement de la procédure, afin de ne permettre l'accès aux documents qu'aux personnes autorisées (arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique).

**NB : L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent nous préciser les conditions d'accès à cet outil de transmission de la copie de sauvegarde s'il diffère de PLACE.**

En tout état de cause, la copie de sauvegarde est ouverte uniquement dans les cas exposés à l'article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

### **3.3. Confidentialité du candidat**

Les informations, mises à la disposition des candidats, par l'EFS, au cours de la consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont un caractère confidentiel. Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers sans préjudice du droit au recours effectif des candidats et de la production en justice des desdites informations, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

### **3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)**

Le caractère confidentiel des informations transmises à l'EFS par les candidats à la présente consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, sera strictement préservé. Seules les personnes de l'EFS habilitées à les traiter dans le cadre de la procédure de marché public en cours en auront connaissance. L'EFS s'engage à n'utiliser les informations qu'en vue de l'analyse de la candidature et de l'offre soumises et s'engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exception de ses autorités de contrôle, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit, sauf pour satisfaire l'obligation d'information posée par les articles R.2181-1 et suivants qui s'exerce conformément aux modalités rappelées par l'article L.2132-1 du code de la commande publique.

Il est toutefois précisé que, en ce qui concerne le marché public qui sera signé, celui-ci et les pièces s'y rapportant deviendront des documents administratifs communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration, le droit de communication des tiers s'exerçant cependant dans le respect du secret des affaires conformément au code précité.

Les données à caractère personnel des candidats et des soumissionnaires font l'objet de traitements par l'EFS, en tant que responsable de traitement, et dont le siège se situe 20 avenue du Stade France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex. Ces traitements sont destinés à permettre l'analyse des candidatures et des offres, ainsi que le contact des candidats pendant la passation du marché public.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de dix ans à compter de la signature du marché public. Seules les personnes autorisées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ont accès aux données collectées.

Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données, et à condition de justifier de leur identité, les candidats et les soumissionnaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Enfin, les candidats et les soumissionnaires disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils peuvent exercer leurs droits auprès de l'EFS en s'adressant à [stde.marches.publics@efs.sante.fr](mailto:stde.marches.publics@efs.sante.fr)

L'EFS a désigné un délégué à la protection des données ou DPO - que les candidats et les soumissionnaires peuvent contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : [efs.dpo@efs.sante.fr](mailto:efs.dpo@efs.sante.fr)

Si l'EFS est dans l'impossibilité de faire droit à leur demande, il motivera sa décision et les informera dans les meilleurs délais.